

TVA Taux standard

Le taux standard de TVA en Corée du Sud en 2023 est de 10%, qui s'applique aux fournitures de biens et à l'importation. L'exportation est soumise à la TVA au taux de 0%.

Seuil d'immatriculation à la TVA

Il n'y a pas de seuil d'inscription. Toute entreprise exerçant des activités imposables en Corée du Sud est tenue de s'inscrire à la TVA.

TVA déductible

Les entreprises peuvent récupérer la taxe en amont en la déduisant de la taxe en aval. Les dépenses qui ne sont pas pertinentes pour l'entreprise ne peuvent pas être déduites. La taxe en amont comprend également la TVA facturée sur les marchandises importées en Corée du Sud.

Procédure d'inscription

Les entreprises doivent demander leur enregistrement en ligne dans les 20 jours à compter du premier jour de leur activité imposable en Corée du Sud. Le formulaire de demande accompagné de documents supplémentaires peut être soumis via le site Web ou en visitant le bureau des impôts.

Un bureau des impôts compétent délivre un enregistrement simplifié des numéros d'entreprise dans les 5 jours suivant la demande après avoir examiné les informations sur le demandeur (par exemple, l'existence d'une entreprise réelle, l'omission de documents). Ensuite, le numéro sera communiqué au contribuable (y compris son agent fiscal) par courrier électronique.

Tenir des registres

La période de conservation des registres en Corée du Sud doit être d'au moins cinq ans.

Date de dépôt des déclarations de TVA et de paiement

Les entreprises doivent soumettre des déclarations et payer la TVA en Corée du Sud sur une base annuelle ou semestrielle. La date limite est le 25 du mois suivant la période de déclaration.

Sanctions en Corée du Sud

Pénalité pour enregistrement tardif – 1% de la quantité de marchandises livrées.

Des pénalités de retard peuvent être appliquées à un contribuable s'il ne paie pas la TVA à temps. Ces pénalités sont généralement calculées en pourcentage du montant du paiement en souffrance et peuvent s'accumuler quotidiennement jusqu'à ce que la TVA soit payée.

